



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 14 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	14

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Monsieur BLAIZOT.

Absents excusés : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR, Madame LEMOINE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame MOULIN, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Madame LENOEL,

Absents : Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Madame CARPENTIER

**24-108 – RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE LA NATIVITE ET SON CLOCHER.
DEMANDES DE SUBVENTION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 22-079 du 22 septembre 2022, autorisant le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Notre Dame de la Nativité et son clocher,

Considérant qu'une procédure de consultation MAPA relatifs aux travaux a été lancée. Cette dernière comporte les lots suivants :

- Lot 1 : Echafaudage / installation de chantier / maçonnerie – Pierre de taille / confortement structurel ;
- Lot 2 : Décors sculptés ;
- Lot 3 : Couverture ;
- Lot 4 : Menuiserie / Charpente
- Lot 5 : Métallerie / serrurerie / ferronnerie.

Le marché est composé d'une tranche ferme et de 3 tranches optionnelles.

Sur les lots 1, 2 et 4, 3 entreprises ont déposé des offres pour chaque lot. Sur les lots 3 et 5, 2 entreprises ont déposé une offre sur chaque lot. L'ouverture des plis sera faite en janvier 2025.

Le Maître d'œuvre a estimé l'enveloppe des travaux à 2 millions d'euros TTC, hors frais d'études et de maîtrise d'œuvre.

Considérant que la commune a reçu un accord d'autorisation de travaux portant sur un immeuble classé au titre des monuments historiques relatif à la restauration et confortement structurel du clocher et implantation d'un drain périphérique.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à solliciter tous les organismes publics (Etat, DRAC, Département du Calvados, Région Normandie...) et organismes privés (Fondation du Patrimoine, ...) susceptibles de subventionner les travaux de restauration de l'église Notre Dame de la Nativité et son clocher à hauteur de 80% du montant HT de toutes dépenses subventionnables.

VOTE : POUR : 14

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas DUPONT-FEDERICI

